Le Mans Métropole
Communauté urbaine

Conseil général Sarthe

DOUBLEMENT DE LA ROCADE NORD DU MANS
ET DENIVELLATION DU CARREFOUR AVEC LA ROUTE DE BALLON

AVENANT n° 1
A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU 13 SEPTEMBRE 2006

ENTRE

Le Département de la Sarthe, représenté par le Président du Conseil général, Monsieur Jean-Marie GEVEAUX, agissant es qualité et pour le Département en vertu d'une délibération de la Commission Permanente en date du ..26 JUIL. 2011....,

Ci-après dénommé le Département,

et

Le Mans Métropole, représentée par le Président, Monsieur Jean-Claude BOULARD agissant es qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 29 SEP. 2011

Ci-après dénommée Le Mans Métropole,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La convention du 13 septembre 2006 relative aux modalités de financement, du doublement de la Rocade Nord du Mans et à la dénivellation du carrefour de la route de Ballon est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 2: DISPOSITIONS RELATIVES A LA REALISATION DU DOUBLEMENT DE LA ROCADE NORD (RD 313)

L'article 2-2 de la convention du 13 septembre 2006 est modifié comme suit :

2-2 Le coût de cette opération, estimé à 18 780 000 € TTC, valeur Octobre 2003, est actualisé à 21 412 000 € TTC valeur août 2010. Ce montant sera révisé automatiquement chaque année suivant la signature de l'avenant sur la base de l'évolution de l'index TP01 depuis août 2010 (valeur 651,1) et arrondi au millier d'euros le plus proche.

ARTICLE 3

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Cet avenant à la convention, qui ne donne pas lieu à des frais d'enregistrement, a été établi en trois exemplaires.

Le Mans, Le 04 NOV. 2011

Fait en 3 exemplaires à Le Mans, le

Pour le Département de la Sarthe,

Jean-Marie GEVEAUX
Président du Conseil général

Pour Le Mans Métropole,

Jean-Claude BOULARD
Président de Le Mans Métropole.